

Renseignements importants concernant votre relevé

À l'intérieur de ce relevé, vous trouverez une liste de toutes les transactions effectuées par l'entremise d'Investia Services financiers inc. (« Investia »). Les prix et valeurs du marché, de même que les montants de contribution qui figurent sur ce relevé, proviennent de sources jugées fiables; toutefois, nous ne pouvons en garantir l'exactitude. Si Investia n'a pas été en mesure de déterminer la valeur d'un produit ou d'obtenir celle-ci d'une source jugée fiable, et/ou si la ou les transactions sont assujetties à des restrictions, le prix unitaire affiché et la valeur marchande seront de zéro (0). Tous les montants sont affichés en dollars canadiens. En cas de disparité entre les renseignements présentés sur ce relevé et ceux inclus sur les reçus de contribution émis par les différentes institutions, ces derniers ont priorité.

Déclaration d'information

Tous les produits vendus directement par l'entremise d'Investia sont reflétés sur votre (vos) relevé(s) Investia à l'exception des produits détenus dans les comptes intermédiaires de B2B Banque Services financiers (MRS & BTBB). Ce relevé pourrait représenter un dédoublement d'information provenant d'autres sources, telles que l'une de vos sociétés de fonds communs de placement ou votre représentant Investia. Les transactions et les actifs présentés par de telles sources qui ne figurent pas sur votre relevé Investia pourraient ne pas avoir été approuvés par Investia, avoir été vendus ou traités par l'entremise d'Investia ou avoir été portés à la connaissance d'Investia. Si vous avez des questions concernant les produits que votre représentant vous a vendus par l'entremise d'Investia, veuillez communiquer avec votre représentant ou le siège social d'Investia afin d'obtenir des précisions supplémentaires. Il relève de votre responsabilité de vérifier attentivement les renseignements contenus dans ce relevé et de nous faire part immédiatement par écrit de toute erreur ou omission ou de tout élément faisant l'objet d'une irrégularité, incluant les transactions auxquelles vous n'auriez pas consenti dans les 90 jours suivant l'émission de ce relevé. Nous présumerons que l'information figurant sur votre relevé est exacte et conforme à moins d'être informés du contraire. Veuillez faire parvenir votre avis écrit à : Investia Services financiers inc., 1080, Grande Allée Ouest, C.P. 1907, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7M3 Téléphone : 1 (888) 684-5548 – Télécopieur : 1 (877) 684-5549 – Courriel : investia@investia.ca.

Changements dans votre situation

Investia et votre représentant ont fait l'acquisition de renseignements personnels et financiers vous concernant afin d'assurer que le portefeuille de fonds communs de placement correspond aux renseignements essentiels liés à votre situation qui figurent sur le formulaire de mise à jour de profil de connaissance de client (« CVC »). Si votre situation personnelle ou financière a changé, veuillez en informer votre représentant ou lui fournir les renseignements à jour. Ceci est important, car tout changement à votre situation personnelle ou financière actuelle pourrait entraîner un ajustement à votre portefeuille afin de maintenir la concordance de celui-ci avec les renseignements essentiels figurant sur le formulaire de mise à jour de CVC.

Activités extérieures de votre représentant (activités non liées à des fonds communs de placement)

Votre représentant Investia pourrait exercer une activité extérieure et/ou une activité à honoraires, désignées collectivement « activités extérieures ». Ces activités peuvent inclure, sans s'y limiter, la prestation de conseils ou de services liés à la vente de produits d'assurance vie, habitation, automobile, de biens, risques divers, maladie ou invalidité, la prestation de conseils ou de services liés à la vente de produits hypothécaires, de même que la prestation de services de planification successorale ou fiscale ou de préparation de déclarations de revenus. Il est important de préciser que toute rémunération résultant de l'exercice de telles activités est versée uniquement à votre représentant et ne profite aucunement à Investia. Par conséquent, Investia ne pourra être tenue responsable des activités extérieures exercées par votre représentant puisque celles-ci ne sont pas supervisées directement par Investia. En outre, tout conseil prodigué par votre représentant en lien à ces activités est strictement indépendant de son rôle à titre de représentant Investia.

Programme de souscription préautorisée

Si vous participez à un programme de souscription préautorisée, vous avez reçu l'aperçu du fonds de l'organisme de placement collectif (« OPC ») le plus récent avant votre premier achat de titres d'un fonds commun de placement. Il ne vous sera pas fourni pour les achats subséquents, sauf si vous en faites la demande expresse. Si vous désirez obtenir la copie la plus récente de l'aperçu du fonds sans frais, vous pouvez communiquer directement avec Investia (tél. : 1 (888) 684-5548) ou visiter www.sedar.com afin d'accéder électroniquement à l'aperçu du fonds. Vous ne bénéficiez pas d'un droit de résolution en vertu de la législation en valeurs mobilières relativement aux souscriptions de titres de l'OPC effectuées ultérieurement dans le cadre de ce programme, mais vous conservez un droit d'action si le prospectus ou tout autre document qui y est intégré par renvoi contient de l'information fautive ou trompeuse. Vous pouvez mettre fin à ce programme en tout temps.

Conversion automatique de parts sans frais de rachat

Si vous avez adhéré au programme de conversion automatique de parts sans frais de rachat (parts libérées et/ou 10 % sans frais), veuillez noter que cette conversion sera effectuée conformément aux modalités et conditions du programme de conversion automatique qui a été instauré. Pour vous retirer de ce programme, veuillez aviser votre représentant par écrit.

Corporation de protection des investisseurs (la « CPI »)

Les comptes de clients sont protégés par la Corporation de protection des investisseurs (la « CPI ») de l'ACFM selon des limites définies. Les clients ayant des comptes au Québec ne sont généralement pas couverts par la CPI. Veuillez consulter la Directive relative à la

couverture de la CPI, qui est affichée sur le site Web de l'ACFM à l'adresse suivante : www.mfda.ca/ipc (en anglais seulement) pour obtenir une description de la nature et des limites de la couverture, ou communiquer avec la CPI au : 1 (888) 466-6332.

Autorité des marchés financiers (« AMF »)

Cette firme est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») au Québec.

Coût comptable

On entend par coût comptable le montant total défrayé pour faire l'acquisition d'un placement, y compris les frais liés aux opérations relatifs à son achat, les ajustements relatifs au réinvestissement de distributions, les remboursements de capital et les restructurations de sociétés. Le coût comptable indiqué sur ce relevé pourrait ne pas convenir à des fins de l'impôt sur le revenu, puisqu'il pourrait ne pas tenir compte de tous les rajustements requis. Il est important que vous conserviez en registre toutes vos transactions d'investissement et que vous consultiez votre conseiller fiscal pour bien déterminer vos gains et pertes aux fins de l'impôt sur le revenu.

Fonds négociés en bourse

Pour les transactions portant sur des fonds négociés en bourse (« FNB »), en tant qu'agents nous confirmons que ces transactions ont été effectuées en votre nom par l'intermédiaire de CIBC Marchés mondiaux et qu'elles ont été négociées soit à la Bourse de Toronto, à la NEO Bourse et/ou sur un ou plusieurs marchés canadiens inscrits. CIBC Marchés mondiaux est également le gardien de vos fonds négociés en bourse.

Sociétés en commandite

Les sociétés en commandite sur ce relevé sont identifiées par l'abréviation « LP ». Si vous détenez un fonds de société en commandite dans l'un ou l'autre de vos comptes, veuillez noter qu'en raison des restrictions applicables à la vente de ce titre avant l'échéance, la valeur marchande de la société en commandite correspond au coût comptable du titre et non à la valeur marchande réelle. Pour connaître les restrictions applicables à la liquidité du titre et les modalités relatives à la dissolution de la société en commandite, veuillez vous référer à la notice d'offre qui vous a été fournie au moment de l'achat.

Définitions des abréviations utilisées pour les types de frais

FA : Frais prélevés à l'acquisition **FAR** : Frais d'acquisition reportés **FAPE** : Frais d'acquisition peu élevés **SFA et NE** : Sans frais d'acquisition **SF** : Comptes à honoraires **CPG** : Frais de CPG

Les placements assujettis à des FAR ou des FAPE pourraient faire l'objet de frais d'acquisition reportés au moment du rachat. Les frais d'acquisition reportés diminuent à zéro après un nombre spécifique d'années.

Désignation de compte

Placements enregistrés auprès de l'émetteur au nom d'Investia (compte autogéré) : Ce type de compte comprend des placements qui sont enregistrés auprès de la société de fonds au nom d'Investia Services financiers inc. en votre nom en tant que régime autogéré.

Placements enregistrés auprès de l'émetteur en votre nom (compte au nom du client) : Ce type de compte comprend des placements qui sont enregistrés à votre nom auprès de la société de fonds (« émetteur »).

Frais administratifs

Les frais annuels relatifs aux comptes autogérés et au nom du client couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre et sont facturés en juillet selon la valeur marchande des actifs détenus par le client au 30 juin. Les frais annuels ne seront pas facturés aux nouveaux clients arrivant en cours d'année avant l'année suivante. Les frais annuels sont chargés une fois par client, par numéro d'assurance sociale. À noter que ceci exclut les comptes de sociétés, qui font l'objet d'une facturation séparée.

- **Frais aux clients** : 50 \$
- **Frais de comptes autogérés** :
 - Actifs de 25 000 \$ ou plus : 100 \$
 - Actifs de moins de 25 000 \$: 50 \$
 - REER collectifs : 50 \$

Notes concernant les charges :

- Les frais administratifs annuels (comptes autogérés et au nom du client) sont assujettis aux taxes applicables, ne sont pas établis au prorata et sont sous réserve de changements, moyennant un avis préalable de 60 jours.
- Les clients détenteurs d'un compte autogéré et d'un compte au nom du client se verront facturer uniquement les frais annuels applicables aux comptes autogérés.
- Veuillez noter que tous les comptes Investia sont assujettis à des frais et que ceux-ci peuvent changer de temps à autre. Pour plus d'information sur les frais actuels, veuillez consulter la grille de frais administratifs Investia disponible à l'adresse www.investia.ca.
- Investia se réserve le droit d'exiger des frais pour certaines transactions ou certains services qui ne figurent pas dans la présente grille de frais.

Méthode de perception des frais administratifs annuels

Avec votre autorisation, Investia percevra les frais administratifs annuels qui lui sont dus ou exigibles à l'égard de vos comptes de l'une ou l'autre des deux manières suivantes :

- (i) en utilisant les liquidités disponibles au sein de vos comptes pour payer les frais, et/ou;
- (ii) en rachetant un nombre suffisant de titres des fonds communs de placement détenus au sein de vos comptes et en versant le produit de ces rachats directement à Investia.

Investia sélectionnera le ou les comptes et/ou le ou les fonds à partir desquels les frais seront perçus tout en cherchant à minimiser les répercussions que les frais et/ou les retenues d'impôt pourraient avoir sur vous. Dans la mesure où Investia rachète des titres de fonds communs de placement pour payer les frais, le rachat sera effectué à partir du fonds approprié ayant la valeur marchande la plus élevée, puis à partir du fonds approprié ayant la valeur marchande immédiatement supérieure, jusqu'à ce que le montant total des frais dus ou exigibles ait été payé.

Le rachat de titres de votre ou de vos fonds peut entraîner un événement imposable. Si les frais administratifs sont perçus à l'aide de liquidités ou de fonds disponibles dans votre ou vos comptes, ceci réduira la valeur de votre (vos) compte(s) et entraînera une diminution des actifs disponibles pour une croissance future.

En l'absence de liquidités ou de fonds disponibles dans votre ou vos comptes, Investia percevra les frais administratifs en débitant votre compte bancaire enregistré auprès d'Investia.

Document d'information sur la relation

Le document d'information sur la relation procure des renseignements importants que vous devez connaître en tant que client. Ce document vient compléter le formulaire d'ouverture de compte. Le document d'information sur la relation est disponible sur le site Web d'Investia à l'adresse www.investia.ca.

Vous désirez prendre un virage vert?

En vous inscrivant au mode de transmission électronique, vous apporterez non seulement votre contribution à la protection de l'environnement, mais vous accéderez en ligne à vos relevés et à votre portefeuille. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec votre représentant Investia ou visiter client.investia.ca.